



**CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE**

1^{er} ACCÉLÉRATEUR DES ENTREPRISES

SYNERGIES ECO 2020

Réflexions de la CCI de Maine et Loire

**Pour favoriser les synergies en matière de coopération et
de développement économique dans le cadre des élections
municipales de mars 2020**



SYNERGIES ECO 2020

Réflexions de la CCI de Maine et Loire en vue des élections municipales de mars 2020

Transformons nos modèles !

A l'occasion d'un sondage réalisé en janvier 2020 auprès d'un panel de 1 000 entreprises du Maine-et-Loire sur la conjoncture économique (Expreccion), la CCI a interrogé les entrepreneurs sur leur niveau de relations avec leur municipalité.

Près de 40 % indiquent qu'ils ont des relations régulières avec la municipalité où est implantée leur entreprise. Ils sont plus nombreux côté BTP et industrie.

Ils sont plus de 50 % à souhaiter avoir davantage de relations pour l'avenir.

Par ailleurs, ils considèrent à 66 % ne pas être écoutés, c'est-à-dire que leur parole n'est pas du tout entendue par les équipes en place.

Ces résultats montrent que les chefs d'entreprise ont envie de faire entendre leur voix sur les problématiques territoriales mais aussi sur les enjeux sociétaux. D'ailleurs, comme on a pu le voir pendant le Grand débat ou pendant le Pacte productif, il y a une vraie volonté des chefs d'entreprise de contribuer au développement territorial local et pas uniquement à travers le paiement des impôts locaux.

Les communes ont la capacité de créer un environnement favorable pour le développement des entreprises de leur bassin de vie. Les élections municipales constituent une opportunité pour échanger sur les sujets économiques.

Les réflexions qui suivent ont pour objectifs de sensibiliser les candidats sur des orientations économiques qui sont essentielles pour les entreprises et qui conditionnent leur développement harmonieux, responsable, équilibré et sociétal.

La Chambre de Commerce et d'Industrie peut être un catalyseur entre les entreprises et les Collectivités.

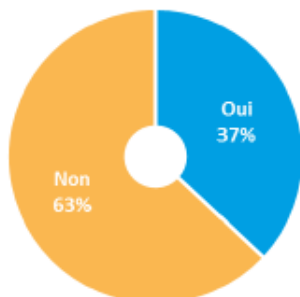


Questions d'actualité

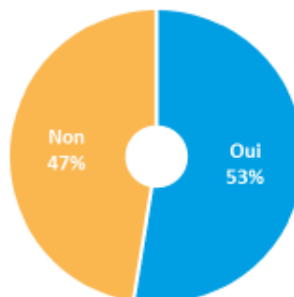


Elections municipales

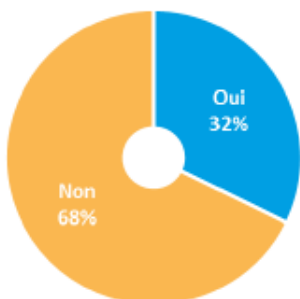
Avez-vous des relations régulières avec votre commune d'implantation ?



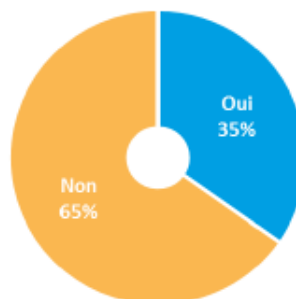
En souhaiteriez-vous plus ?



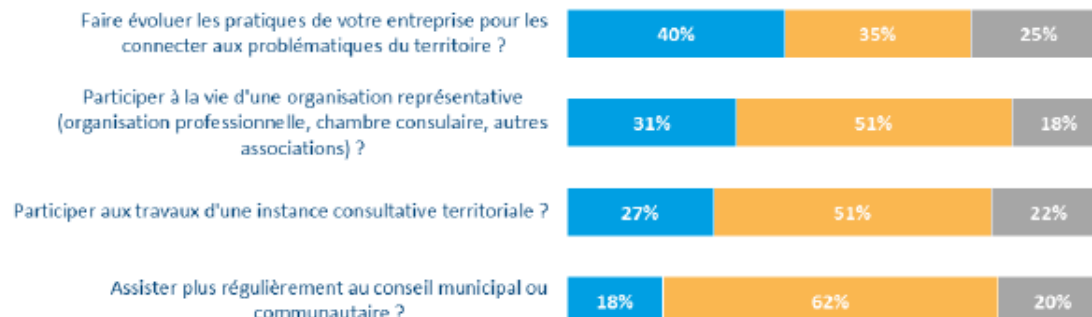
Estimez-vous que votre parole est assez entendue par la municipalité ?



Souhaiteriez-vous participer davantage à la vie de la commune ?



Seriez-vous prêt à entreprendre chacun des actions suivantes ?



■ Oui ■ Non ■ Ne sait pas

Source : Observatoire de la conjoncture Expreccion CCI49 – Janvier 2020

Les 8 objectifs proposés ci-après concernent les grandes thématiques que la CCI souhaite développer en coopération avec les Collectivités, pour une croissance dynamique des entreprises et des territoires :

Objectif n°1 : Développer une politique foncière garantissant un équilibre entre développement économique et gestion économe du foncier

Objectif n°2 : Favoriser l'intégration et la fidélisation de compétences au sein des entreprises par le développement d'un programme Emploi-Compétences volontariste

Objectif n°3 : Favoriser les réflexions pour redéfinir ensemble le commerce et la vitalité des centralités en adaptant les espaces marchands de centre-ville, centre-bourgs et périphériques

Objectif n°4 : Faire de nos communes des territoires d'excellence dans la mise en œuvre d'actions de la transition écologique et de développement durable

Objectif n°5 : Favoriser le dynamisme économique au service du territoire en menant des actions de proximité visant à créer ou renouveler le tissu entrepreneurial

Objectif n°6 : Soutenir le développement des outils de formation et favoriser la promotion de l'apprentissage, l'orientation des publics et la formation continue

Objectif n°7 : La pause fiscale sur les entreprises : « une fiscalité zéro »

Objectif n°8 : Mettre en place les conditions d'une coopération efficace au service du développement des entreprises et des territoires

Objectif n°1: Développer une politique foncière garantissant un équilibre entre développement économique et gestion économe du foncier

Constats :

- 724 ha de disponibilités foncières enregistrées sur les zones d'activités économiques de Maine-et-Loire
- Et plus de 1 000 ha de réserves foncières en zones d'activités économiques
- Soit 20 ans de commercialisation d'avance d'après la moyenne de commercialisation des 11 dernières années (85 ha/an)
- Des disparités importantes entre les territoires avec un niveau de tension très inégal
- 284 000 m² de locaux professionnels inoccupés et pour partie en état de friches

*Source : Observatoire des zones d'activités 2018- DDT 49
Observatoire de l'immobilier d'entreprise 2019 – CCI49*

Les enjeux du foncier ne sont pas nouveaux mais le renforcement des contraintes avec les objectifs annoncés de l'Etat sur le « zéro artificialisation nette », augmente la pression sur les acteurs publics et privés.

La raréfaction du foncier doit nous conduire à repenser nos modèles d'aménagement et à accompagner un développement durable des espaces urbanisés.

Il nous faut poursuivre la belle dynamique économique actuellement présente en Maine-et-Loire en favorisant le développement des entreprises et leurs installations mais dans un cadre renouvelé.

Les documents d'urbanisme sont la traduction de la stratégie de développement économique choisie. L'ambition doit porter avant tout sur l'adaptation de l'offre foncière aux besoins des entreprises avec un développement structuré et hiérarchisé des zones d'activités.

Une vision globale inter-EPCI nous paraît essentielle afin d'éviter des investissements redondants et ce dans l'intérêt général.

Sur le plan opérationnel :

- Donner la priorité à la requalification des parcs anciens et zones d'activités vieillissantes en intégrant les dimensions d'écologie industrielle et d'économie circulaire, mutualisations, gestion collective, performance énergétique des bâtiments d'activités...
- Adapter l'offre foncière aux besoins des entreprises : « la bonne activité au bon endroit » en travaillant des vocations différenciées de zones d'activités
- Poursuivre en partenariat l'observation de la commercialisation et des disponibilités foncières dans les ZA du département
- Réinvestir les friches et locaux vacants par de l'activité économique. Ne pas penser uniquement foncier mais aussi immobilier disponible
- Optimiser et densifier l'usage du foncier en zone d'activités en privilégiant les réorganisations internes, l'adaptation du dimensionnement des lots aux besoins des entreprises, en optimisant les droits à construire, en repensant les aménagements publics et privés dans une vision plus qualitative.
- Phaser les programmations et les aménagements avec une possibilité de réversibilité du foncier et de l'immobilier d'entreprise.

La CCI apporte son expertise aux Collectivités locales sur les projets d'aménagement et en tant que « Personne Publique Associée » dans l'élaboration des documents d'urbanisme. Nous accompagnons à la rédaction des mesures réglementaires dans l'intérêt du tissu entrepreneurial.

Objectif n°2 : Favoriser l'intégration et la fidélisation de compétences au sein des entreprises par le développement d'un programme Emploi-Compétences volontariste

Constats :

- 38 000 demandeurs d'emplois en Maine-et-Loire au dernier trimestre 2019
- Plus de 10 000 emplois non pourvus
- Des bassins proches du plein emploi

Source : Pôle Emploi

Les enjeux liés à la problématique mobilité-emploi-compétences sont pluriels :

- Remettre dans l'emploi les personnes qui en sont éloignées
- Attirer de nouvelles compétences sur le territoire pour le développement des entreprises
- Anticiper pour définir les compétences et les talents de demain dans un univers instable et mouvant.

La CCI souhaite sensibiliser les collectivités sur les problématiques vécues par les entreprises et leurs salariés à propos de la mobilité (logement-emploi-scolarisation, etc.) afin d'attirer de nouvelles compétences et de fixer l'emploi sur le territoire.

En Maine-et-Loire, des collectivités ont d'ores et déjà mis en œuvre une offre d'accompagnement à la mobilité, permettant de conclure des recrutements et d'accueillir de nouveaux habitants sur ces territoires. Il convient maintenant de poursuivre ces actions et d'acculturer les entreprises pour qu'elles se saisissent de ces outils.

Mutations sociétales, problématiques de recrutement : la fidélisation des compétences est un enjeu essentiel pour les territoires. Le développement de la marque employeur et/ou d'une politique de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) est essentiel pour les entreprises et les territoires : les démarches d'accompagnement de la CCI doivent être renforcées avec le soutien des collectivités.

D'autre part, la CCI soutient et invite les communes et intercommunalités à valoriser l'ensemble des initiatives portées sur les territoires par les entreprises, les acteurs publics et privés de l'emploi et les collectivités en faveur de l'emploi.

Par ailleurs, favoriser la mobilité durable est une question urgente à la fois au niveau économique, social et environnemental. Fluidifier la circulation et faciliter l'accès aux villes est un facteur de compétitivité pour les entreprises, un enjeu de temps et de qualité de vie pour les salariés, une urgence pour la préservation de la qualité de l'air.

La CCI développe des offres de formation sur les différents bassins d'emploi du département. Elle participe à l'identification des besoins de compétence des entreprises. Elle collabore avec les collectivités pour créer les conditions d'attractivité du territoire.

Objectif n°3 : Favoriser les réflexions pour redéfinir ensemble le commerce et la vitalité des centralités en adaptant les espaces marchands de centre-ville, centre-bourgs et périphériques

Constats :

- + 11 % de surfaces commerciales entre 2007 et 2019 pour – 3 % de points de vente
- 86 communes* du département sans commerce

Source : Observatoire du Commerce de Maine-et-Loire – CCI49

Le commerce, après avoir vécu un bouleversement d'ampleur, se transforme totalement à l'instar des évolutions sociétales. Les acteurs publics et privés doivent évoluer dans leur appréhension du rapport Commerce-Territoire. Le commerce ne peut plus être uniquement perçu comme un levier de consommation, d'emplois ou de ressources fiscales.

En 2020, c'est la problématique globale du modèle de développement, économique ET sociétal, souhaité pour leur territoire, qui doit animer les décideurs des collectivités.

C'est pourquoi la CCI publie une actualisation du livre blanc du commerce édition 2014, qui comprend un ensemble de réflexions à destination des élus des collectivités mais aussi des commerçants.

En Maine-et-Loire, le commerce dit « traditionnel » dans son format point de vente de proximité (-300 m²), subit une diminution de 8% entre 2010 et 2019 (soit 440 établissements disparus). On assiste ainsi à une décroissance du commerce physique toutes catégories confondues. La tendance à l'érosion des magasins de petite taille se poursuit, alors que les formats de grande distribution, ont certes ralenti leur développement, mais semblent rester encore dans une logique de course au m² sans remise en cause profonde de leur modèle de développement.

Face à ce constat, le développement des grandes surfaces périphériques, modèle du passé, doit être repensé car la course aux m² est une fuite en avant risquée et dangereuse pour les territoires. Tous les acteurs doivent gagner en agilité pour renouveler l'offre en phase avec les attentes nouvelles des consommateurs.

*communes déléguées et communes historiques

Aussi, pour appréhender correctement le commerce, il est désormais nécessaire d'adopter une approche interterritoriale : l'élu ne peut plus réfléchir sur la base unique de son territoire, de sa commune.

De même, il est nécessaire d'envisager des adaptations au cas par cas pour intégrer les réalités économiques locales, les besoins et pratiques de consommation, les problématiques immobilières et de consommation foncière, et ce dans une approche transversale d'aménagement équilibré du territoire.

Nous encourageons :

- En 1^{er} lieu, à tenir compte des équilibres territoriaux, des potentiels marché existants à une échelle élargie et des besoins des consommateurs
- A renforcer l'attractivité urbaine et résidentielle des centralités
- A préserver le tissu commercial des centralités
- A encadrer les implantations commerciales en dehors des centralités
- A favoriser l'innovation et le développement de concepts et formats nouveaux
- A la mise en place de moratoires sur le développement périphérique

Ce sont les messages que la CCI délivre dans le cadre des Commissions Départementales d'Aménagement Commercial. Il est impératif de changer le modèle de l'urbanisme commercial sous peine de bien des déconvenues, et l'apparition de friches dans les centres-villes mais aussi en périphérie.

Forte d'une expérience aux côtés des collectivités dans la mise en place de stratégie de développement commercial, la CCI souhaite renforcer encore son rôle de conseil : définition des politiques locales du commerce, mise en place de plans d'actions, études diagnostics et impacts, actions d'innovations dans le commerce rural, appui aux associations de commerçants.

Objectif n°4 : Faire de nos communes des territoires d'excellence dans la mise en œuvre d'actions de la transition écologique et de développement durable

Constats :

- Engagement de la France à diviser par 4 les émissions de GES (gaz à effet de serre) entre 1990 et 2050
- Engagement de la France à -40 % d'émissions de CO2 entre 1990 et 2030
- Au niveau mondial, environ 5 à 13 millions de tonnes de plastique rejoignent chaque année l'environnement marin. Objectif de la France : tendre à 100 % de plastiques recyclés en 2025

*Sources : Protocole de Kyoto sur gaz à effet de serres (1997) et Accords de Paris (2015)
Feuille de route du gouvernement français pour l'économie circulaire 2018.*

Il y a urgence à changer nos pratiques et nos réflexes !

Les enjeux liés à la réduction de la consommation en eau, en énergies et le développement de la biodiversité sont vitaux.

Tous les acteurs privés et publics sont concernés par cette nécessité. Passer d'une économie linéaire à une économie circulaire, passer du jetable au durable, voilà le défi de cette nouvelle économie générant moins de déchets, moins consommatrice de ressources, d'énergies et donc plus territorialisée.

L'économie circulaire est un modèle associant consommateurs, entreprises et collectivités locales tous concernés par l'objectif de rendre nos choix plus conformes à un mode de consommation et de production durables, favorables à l'emploi et également au lien social.

La CCI entend contribuer de manière forte au développement de l'économie circulaire à travers les leviers suivants :

- Nouveaux modèles économiques : écologie industrielle et territoriale, éco-conception, économie de la fonctionnalité...
- Amélioration de la performance globale : lutte contre le gaspillage des matières premières, industrie du futur.

La CCI accompagne les acteurs publics (collectivités notamment) et privés sur des thématiques concrètes :

- Ecologie industrielle et territoriale : depuis 2016, 127 coopérations entre 225 entreprises ont permis de mieux valoriser 3 400 tonnes de matières et apporter plus de 560k€ d'économies aux entreprises évitant ainsi 780 tonnes de CO₂
- Décarbonation et efficacité énergétique : depuis 2017, 128 entreprises ont économisé 1 GWH d'énergie, 1 million d'euros d'économies et évitant 200 tonnes de CO₂
- Consommation responsable : la CCI, le CPIE, le CNATP et les collectivités accompagnent les paysagistes volontaires vers le « zéro pesticide » en leur donnant des outils : formation aux techniques alternatives, plans et outils de communication...
- Optimisation des déchets et développement de nouvelles filières : plus de 40 entreprises accompagnées depuis 3 ans.

Objectif n°5 : Favoriser le dynamisme économique au service du territoire en menant des actions de proximité visant à créer ou renouveler le tissu entrepreneurial

Constats :

- Taux de création d'entreprises en Maine-et-Loire (nombre d'établissements créés sur le nombre total d'établissements) : 12,7 % en 2018, inférieur à la moyenne nationale de 14,6 %
- Taux de création pour 10 000 habitants : 76 contre 117 en moyenne nationale

Source : Observatoire de l'Entrepreneuriat de Maine-et-Loire Maison de la Création Transmission d'Entreprises 2019 – CCI49

Le dynamisme économique est condition de la dynamique territoriale, car ce sont bien les entreprises toutes formes confondues qui créent la richesse et l'emploi.

L'émergence de projets, la création et la transmission d'entreprises sont les ingrédients de la revitalisation des centres-bourgs et centres-villes. L'enjeu est ressenti plus fortement dans les zones les plus rurales.

Aussi la CCI souhaite sensibiliser les collectivités à la nécessité de ne pas se disperser. La CCI mène des actions pour promouvoir l'entrepreneuriat sous toutes ses formes. L'animation économique des territoires par la mise en place d'actions collectives et d'évènements permettent d'identifier et de faire émerger les projets et les entrepreneurs. L'objectif in fine est de leur permettre un ancrage local. Les efforts doivent rester soutenus pour assurer le renouvellement du tissu économique et sa pérennité.

La CCI avec son dispositif partenarial Maison de la Création Transmission d'Entreprises mène ces actions de sensibilisation et fait émerger les projets territoriaux. Elle développe des actions au cœur des territoires en partenariat avec les collectivités, pour faciliter le rapprochement cédants/repreneurs (« Entreprendre en... »). Par ailleurs, elle accompagne les porteurs de projet de création et de reprise d'entreprises. Elle stimule l'émergence de projets innovants à travers sa filiale Angers Technopole et/ou les pôles et clusters.

Objectif n°6 : Soutenir le développement des outils de formation et favoriser la promotion de l'apprentissage, l'orientation des publics et la formation continue

Constats :

- Les demandeurs d'emplois de moins de 25 ans représentent en Maine-et-Loire 6 100 jeunes, soit environ 16 % du total demandeurs d'emploi (38 000)
- La part des non ou peu diplômés dans la population non scolarisée de 15 ans ou plus pour le Maine-et-Loire en 2016 : 30,6% (contre 29,5% pour la France)

Sources : Pôle Emploi et INSEE, Recensement de la Population, 2016

La formation, initiale ou continue et l'apprentissage sont des réponses directes aux besoins de compétences des entreprises et des territoires.

Les réformes récentes de l'apprentissage et pour la liberté de choisir son avenir professionnel apportent de forts changements dans le secteur de la formation.

La CCI incite les collectivités à s'impliquer pour le développement des outils de formation, initiale et continue.

Une attention particulière doit être portée à l'égalité de traitement des acteurs du secteur. Le territoire doit être pris en considération dans sa globalité dans le cas de développement de nouvelles offres, afin notamment de ne pas déstabiliser ce qui fonctionne. Une vision d'aménagement du territoire durable doit être observée en la matière.

Les collectivités sont également invitées à soutenir les actions de promotions de l'apprentissage, qui ont progressé de 16 % au niveau national en 2019 et de 20 % en Maine-et-Loire.

Objectif n°7 : la pause fiscale sur les entreprises : « une fiscalité zéro »

Constats :

- 550 131 K€ de produits fiscaux au niveau du bloc communal en Maine-et-Loire en 2017
- Contribution Foncière des Entreprises : + 7,5 % de croissance entre 2014 et 2016 en Maine-et-Loire contre 5,9 % en France

Source Observatoire fiscalité locale CCI et Département 49

La fiscalité ne paraît pas être un thème privilégié de campagne pour les élections municipales de 2020. Pour autant, Les collectivités ne doivent pas augmenter la pression fiscale et privilégier une fiscalité incitative en faveur notamment de la transition écologique (stratégie bas carbone, développement de l'hydrogène, énergies renouvelables ...) ou encore pour les jeunes entreprises innovantes.

D'autant que si les entreprises souhaitent une stabilité des taux, on sait que les bases augmentent avec une dynamique entrepreneuriale forte ces 3 dernières années.

Un travail est à engager sur la rationalisation de la dépense publique et dans la clarification des compétences des différents acteurs : développer le principe de subsidiarité.

Dans ce cadre, la CCI a vocation à mener des politiques publiques pour le compte des collectivités locales.

Objectif n° 8 : Mettre en place les conditions d'une coopération efficace au service du développement des entreprises et des territoires

Constats :

- Multiplication des acteurs : associations, pôles, clusters...
- Mise en œuvre de la Loi Nôtre et clarification des compétences entre les différentes collectivités
- Projet de Loi Décentralisation, Déconcentration, Différenciation (3D)
- Raréfaction de la ressource publique et exigence croissante sur l'efficacité de la dépense publique

Il est nécessaire de renforcer la collaboration des CCI et des intercommunalités en matière de développement économique de proximité. Toutes les collaborations sont des accélérateurs de performance et le fait de « chasser en meutes » garantit un plus grand succès dans les actions. Les filières et clusters en Maine-et-Loire où la coopération inter-entreprises et collectivités s'est mise en place, sont des exemples de réussite.

Il nous faut coordonner nos interventions à l'échelle des bassins d'emploi, et faciliter l'apport d'expertise des CCI aux intercommunalités, notamment en matière d'ingénierie territoriale et d'accompagnement des entreprises, dans un rapport équilibré et réciproque.

L'action des CCI en proximité pourrait au préalable s'accompagner de l'écriture des missions respectives des CCI et des collectivités. L'objectif est bien d'être complémentaire dans nos actions et compétences sur le champ du développement économique.

Pour cela, nous souhaitons que soit privilégié le recours aux compétences locales dans un rapport partenaire et/ou prestataire.

Les CCI ont déployé une offre d'accompagnement aux entreprises et aux territoires, l'offre nationale de services.

Pour l'accompagnement des entreprises, 8 thématiques :

- Création-Transmission : la Maison de la Création d'Entreprises est un partenaire des collectivités en capacité de déployer des animations locales sur l'entrepreneuriat et de détecter des futurs entrepreneurs
- Financement
- Développement commercial
- International
- Numérique
- Compétitivité
- Développement durable
- Compétences/ressources humaines

Pour l'accompagnement des territoires, 5 thématiques :

- Améliorer ma connaissance du territoire
- Dynamiser mon centre-ville
- Animer mon territoire
- Contribuer au développement économique de mon territoire
- Améliorer l'attractivité de mon territoire



**CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE**

Allo CCI ! 02 41 20 49 00

www.maineetloire.cci.fr